

## FORFAITS

Formules	Crédit de repas	Accès	Prix unitaire d'un déjeuner ou dîner	Prix unitaire du petit-déjeuner
7/7	13 déjeuners/dîners et 5 petits-déjeuners par semaine	du lundi au dimanche et pendant les vacances	3,46 €	1,73 €
5/7	10 déjeuners/dîners et 5 petits-déjeuners par semaine	du lundi au vendredi uniquement	3,92 €	1,98 €
5/7 Liberté	10 déjeuners/dîners et 5 petits-déjeuners par semaine	du lundi au dimanche et pendant les vacances	4,14 €	2,08 €
Forfait 15 repas par mois	15 déjeuners/dîners par mois	du lundi au dimanche et pendant les vacances	4,25 €	2,08 €
Repas à l'unité	rechargement libre du solde de la carte	du lundi au dimanche et pendant les vacances	4,45 €	2,25 €
Repas invité	convive invité (maximum 2)	du lundi au dimanche et pendant les vacances	5,40 €	2,75 €

**Le crédit repas est déposé au premier jour du mois sur la carte de l'étudiant.**

**Les repas non consommés à la fin de chaque mois ne sont pas reportés sur le mois suivant, ni remboursés.**

**Chaque mois commencé est dû intégralement.**

**Forfait 7/7 :** Le forfait 7/7 donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits-déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au dimanche en période de cours, et du lundi au vendredi en période de vacances (hors congés d'été).

**Forfait 5/7 :** Le forfait 5/7 donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits-déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours. Un étudiant qui souhaite occasionnellement bénéficier des services de restauration de l'INSA lors des week-end et/ou des vacances peut acheter des repas à l'unité en complément de son forfait ou opter pour la formule 5/7 Liberté.

**Forfait 5/7 Liberté :** Le forfait 5/7 Liberté donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits-déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours. Toutefois, il permet de bénéficier d'un accès élargi aux services du week-end et des vacances (hors congés d'été). Exemple : un repas non consommé un mardi soir peut être pris un samedi midi ou pendant les petites vacances universitaires, en remplacement.

**Forfait 15 :** Le forfait 15 correspond à un crédit de 15 repas par mois utilisable du lundi au dimanche.

**Repas à l'unité et repas acheté en complément d'un forfait :** Le seuil minimum de rechargement est fixé à 5 repas. Dans ce cas là, le solde crédité sur la carte est reporté chaque mois mais n'est pas remboursable.

Possibilité d'inviter, avec son crédit repas, jusqu'à 2 personnes par service au prix de 5,40€ le repas.

Des repas supplémentaires peuvent être ajoutés au même tarif que le forfait de base.

### **Modification de forfait trimestrielle :**

Toute demande de modification de forfait restauration doit être présentée par courriel : [accrest@insa-lyon.fr](mailto:accrest@insa-lyon.fr), selon les dates indiquées sur le calendrier prévisionnel annexé (modalité dérogatoire pour les étudiants boursiers pendant la durée du dispositif gouvernemental relatif au repas à 1 € pour les étudiants boursiers).